

BARÈME DE COTISATIONS

PASSAGERS



LA COTISATION SE COMPOSE :

01

PARTIE FIXE

Égale à 578 €

+

02

PARTIE VARIABLE

Calculée sur les passagers transportés par l'ensemble de la flotte de l'entreprise



Promenades et croisières d'une journée au plus avec ou sans restauration :

- 0,0289 €/passager jusqu'à 50 000 passagers,
- 0,0147 €/passager de 50 001 à 200 000 passagers,
- 0,0084 €/passager à partir de 200 001 passagers.



Croisières de plus d'une journée avec cabines :
1,3380 € par passager.



Ne pouvant pas descendre au-dessous de 447 €